

RAPPORT DE PRESENTATION EN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : possibilité de dépassement des seuils des nuitées

Le conseil d'administration du 11 juillet 2017 a décidé le relèvement des nuitées pour les missions se déroulant hors Paris et Ile-de-France afin de tenir compte de l'évolution des prix du marché de l'industrie hôtelière. Ce relèvement de seuil permet de couvrir la quasi-totalité des déplacements.

Toutefois, par exception (missions et donc réservations tardives, périodes de pic de fréquentation...), il pourrait s'avérer insuffisant.

Il est donc proposé par la présente délibération la possibilité de dépasser les seuils des nuitées par autorisation préalable du président ou du directeur général des services afin de faciliter le fonctionnement des services.